

Rallye national de Saint-Joseph

15 & 16 mai 2010

Organisé par



BP25, 97451 SAINT-PIERRE CEDEX

FAX : 0262 25 47 11

Courriel : Asap418@orange.fr

Règlement

Particulier

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Rallye National de St-Joseph (15 et 16 Mai 2010) - ASA PROMO

Programme – horaires

15/04/2010		Parution du règlement particulier et des itinéraires
15/04/2010		Ouverture des engagements
03/05/2010		Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi)

Sessions de reconnaisances - Voir Art 6.2.1			
1	Samedi	08/05/2010	14H à 22H
2	Mardi	11/05/2010	14H à 22H
3	Mercredi	12/05/2010	14H à 22H

11 Mai 2010		Publication de la liste des engagés
VENDREDI 14 MAI 2010	14:00	début des vérif° administratives et techniques Service des Sports St-Joseph
	19:30	fin des vérif° administratives et techniques
	21:30	fin de mise en place du parc fermé à St-Joseph Place François Mitterand
SAMEDI 15 MAI 2010	08:30	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs Mairie de St-Joseph
	09:00	Publication de la liste des équipages admis au départ --> Affichage à proximité du parc fermé de départ.
	11:00	Départ du rallye (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	23:30	Arrivée de la 1 ^{ère} étape (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
DIMANCHE 16 MAI 2010	08:00	(à partir de...) Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} Etape + ordre de départ de la 2 ^{ème} Et.
	09:00	Départ 2 ^{ème} étape (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	14:57	(à partir de...) Arrivée du rallye (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	15:10	(à partir de ...) Vérifications finales (lieu exact précisé par additif)
	16:20	(à partir de ...) Publication des résultats finaux officiels du Rallye (tableau d'affichage à proximité parc fermé)
	16:50	(à partir de ...) Publication du classement officiel définitif du Rallye (tableau d'affichage à proximité parc fermé)
	17:00	(à partir de ...) Remise des prix (<i>Mairie de Saint-Joseph</i>)

Rallye National de St-Joseph (15 et 16 Mai 2010) - ASA PROMO

ARTICLE 1 P- ORGANISATION

L'ASAPROMO organise les **15 & 16 mai 2010**, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours:

des Municipalités de **Saint-Joseph et Saint-Philippe**
de la Préfecture de la Réunion
du Groupement de Gendarmerie Nationale, et les Brigades concernées
du Conseil Général -Direction des Infrastructures et Transports,
de la Direction Départementale de l'Equipement,
de la Direction Départementale des Sports,
du Service Départemental d'incendie et de Secours,
des Ambulanciers privés,
du Président et des membres du Comité Régional du Sport Automobile et tous ses Officiels,
des Présidents et membres de l'ASAR, de l'ASASUD, de l'ASA Bourbon et de la CRK
de toute la presse : télévisée, parlée et écrite,
de tous les bénévoles qui œuvrent pour la réussite de l'épreuve:
 commissaires,
 signaleurs,
 auxiliaires de sécurité,
des riverains des villes, villages, routes et chemins empruntés

le Rallye National dénommé :
Rallye national de Saint-Joseph

Le Présent règlement a reçu le permis d'organisation

du Comité Régional du Sport Automobile sous le n° **1905-10-04**

de la F.F.S.A, sous le permis d'organisation sous le n°

COMITE D'ORGANISATION

Président : Pascal PARIS

Membres : Johny FESSARD Gérard FONTAINE
 Dominique HOARAU Paul BELLEVENUE Sergio DEMILE
 Jerome DEFAUD André MARCHAND Karine LAFONTAINE

ORGANISATEUR TECHNIQUE:

*ASA PROMO Réunion – 217 Rue Marius et Ary Leblond - 97451 SAINT PIERRE CEDEX
Délégué par l'ASA PROMO : Johny FESSARD*

SECRETARIAT DU RALLYE

ASA PROMO – John's Electronic – 29 Rue Marius et Ary Leblond - 97410 SAINT PIERRE
Fax 0262.25.47.11
Tel. 0692 311 311 Johny FESSARD

PERMANENCE DU RALLYE –

Permanence tous les mardis de 18h00 à 20h00 -
John's Electronic – 29 Rue Marius et Ary Leblond - 97410 SAINT PIERRE

Permanence du rallye :

Du 15 avril 2010 au 14 mai 2010 → John's Electronic, 29 Rue Marius et Ary Leblond à Saint-Pierre
Du 15 au 16 mai 2010 → Mairie de Saint-Joseph – Service des Sports

Rallye National de St-Joseph (15 et 16 Mai 2010) - ASA PROMO

1.1 P - OFFICIELS DU RALLYE (NOMS et N° de licence) *cette page sera complétée par additif validé par le collège des commissaires*

	<i>Observateur du Comité :</i>	ROBERT JEAN Lou
Collège des Commissaires Sportifs	Président :	MARTIN Christian
	Commissaire Sportif 1	GIGAN Fabien
	Commissaire Sportif 2	HOARAU Denis
	<i>Secrétariat</i>	TRICARD Béatrice
Direction de Course	Directeur de Course :	AGATHE Patrick
	Directeurs de Course Adjoints	ETHEVE Lilian COCHARD Emmanuelle
	<i>Secrétaire de meeting</i>	
Epreuves Spéciales :		AUTALE Serge DEBERGE Thierry
Chargés des relations avec les concurrents		MARTIN Marie-Jo
Juge de Fait (Parcs d'Assistance)		AGATHE Nathalie
Commissaires Techniques		HOAREAU Alain BEGUE Jean Patrick COCHARD Nicol MAILLOT Daniel MAREL Gilles POTHIN Cédric DALHED Djounaid
	Référent Technique	FESSARD Johny
	Voiture tricolore	PARIS Pascal
	Médecin Chef	Dr TIXIER François
	Voiture Sono	LEVENEUR Jean-Jacques
	Parcs Fermés/Départ/Arrivée	PORET Patrick
	Parcs d'assistance	MARCHAND André
Chargé des classements informatiques		MARTIN Bertrand
Chargé de relations avec la presse		PARIS Pascal

Règlement standard FFSA : A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye, et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement antisportifs, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

Rallye National de St-Joseph (15 et 16 Mai 2010) - ASA PROMO

1.2 P - ELIGIBILITE

Le présent rallye compte pour :

La Coupe de France des rallyes (C3)

Le Championnat de la Réunion des Rallyes géré par le CORSA-Réunion

Les Coupes et Challenges autorisés par le CORSA-Réunion (Coupe 1600, Coupe F2000, Coupe Groupe N, Coupe Groupe R, Coupe Régionale des Marques, Challenges Peugeot-Sport-Réunion et Citroën-Sport-Réunion,...)

Le Challenge Promo 2009

1.3 P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le

VENDREDI 15 MAI 2010	14:00	début des vérif° administratives et techniques Service des Sports St-Joseph
	19:30	fin des vérif° administratives et techniques
	21:30	fin de mise en place du parc fermé à St-Joseph Place François Mitterand

Ils seront informés par la presse écrite (JIR et/ou QUOTIDIEN) du jeudi ou vendredi précédant le rallye.

En cas de retard les pénalités sont celles prévues par la réglementation édictée par la FFSA et s'appliqueront au moment des vérifications administratives :

Jusqu'à 30 mn de retard → 15 euros

Plus de 30 mn à 1 heure de retard → 30 euros

Par heure supplémentaire de retard → 15 euros

Les vérifications finales auront lieu au parc fermé d'arrivée.

Les Contrôles faisant l'objet d'un démontage, seront effectués **à Sté Foucque - Citroën Saint Pierre.**

Prix horaire de la main-d'œuvre : 45 Euros TTC.

ARTICLE 2 P – ASSURANCES - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 P Tout concurrent qui désire participer à l'épreuve désignée à l'article 1 doit

- remplir correctement et complètement le formulaire d'engagement annexé au présent règlement particulier
- le déposer au plus tard **le lundi 3 mai 2010**, accompagné obligatoirement des documents indiqués à l'article 3.1.12p ci-dessous :

- au secrétariat du rallye (article 1)

- zone Nord : St-Denis → chez GI-Sport

- zone Est : St-Benoît → chez SCF-garage

- zone Ouest : Etang-Salé → chez FM-Compétition

- zone Sud : St-Pierre → chez RS Sport

Les concurrents sont informés qu'aucune dérogation ne sera acceptée concernant la limite de dépôt des fiches d'engagement.

Rallye National de St-Joseph (15 et 16 Mai 2010) - ASA PROMO

Toute demande d'information sur le règlement particulier ou l'itinéraire de l'épreuve doit être adressée à asap418@orange.fr ou john@johnselectronic.com

Les engagements des concurrents d'une Coupe de Marque inscrite au rallye seront prioritaires pour autant qu'ils soient reçus le lundi précédant la date de clôture

3.1.10 P Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures au maximum. En cas de dépassement de cette limite en ce qui concerne les fiches d'engagement, une liste d'attente sera établie dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement., et les confirmations de participation ne pourront se décider qu'à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques.

3.1.11 P - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **500,00 euros**
Equipages inscrits au Challenge Promo : **425,00 euros**

b) sans la publicité facultative des Organisateurs, ces tarifs sont doublés.

L'engagement dans un challenge ou un trophée organisé ou autorisé par le Comité Régional devra être précisé sur la fiche d'engagement (en marge ou dans les cases prévues à cet effet).

3.1.12 P Demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est **accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Les classes et groupes doivent être conformes à la réglementation en vigueur, et mentionnés obligatoirement sur la fiche d'engagement par chaque concurrent.

3.2 P - EQUIPAGES - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2.9 P – Le port du casque est interdit en dehors des Epreuves Spéciales

3.3 P - ORDRE DE DEPART

3.3.1 P Pour la 1^{ère} étape du rallye le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2 P L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA "Rallye" (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA "Rallye" (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :**
A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

Dans chaque classe il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans divers championnats, coupes ou trophées.

3.3.9 P Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant et/ou sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum : 10cm), sous peine d'une pénalisation de 80€ (30€ en régional).

Une fiche d'identité comportant le groupe et la classe de la voiture engagée, ainsi que les photos des pilotes et copilotes devra être apposée sur la vitre arrière gauche de la voiture.

Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme figurera à côté du nom dudit licencié.

Rallye National de St-Joseph (15 et 16 Mai 2010) - ASA PROMO

ARTICLE 4 P- VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P- VOITURES AUTORISEES

Les voitures admises doivent être conformes à la réglementation FFSA en vigueur et à celle du Championnat de la Réunion des rallyes (année en cours) édictée par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion, y compris les voitures du groupe Z.

Les voitures du groupe Z sont réparties en 1 classe de cylindrée (Classe 15)

4.2 P- PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2.2 P- A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN, cette valeur étant à la fois le maximum et le minimum et elle devra être du même type que les roues dont la voiture est équipée, y compris pour les voitures homologuées sans roue de secours.

4.3 P- ASSISTANCE - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3.1.2 P Pendant toute la durée du rallye, **aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.**

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention **ni apport** extérieur.

Cette **éventuelle** intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une **pénalité du collège des commissaires sportifs** pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3 P Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate **et de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans ;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (**3mx5m minimum**) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture ;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 euro. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.4 P- Procédure de pesée des voitures – conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6 P- Plaques d'immatriculation – conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera précisée par additif et sera apposée sur les panneaux de compétition (portières droite et gauche).

La publicité facultative éventuelle, sera précisée par additif et sera apposée sur les bandeaux de pare-brise.

Rallye National de St-Joseph (15 et 16 Mai 2010) - ASA PROMO

6.2.4P

Des contrôles seront effectués : la méthode est libre, ils pourront se faire soit au départ des ES ou dans tous autres lieux entre les points de départ et d'arrivée des ES.

Tout concurrent (pilote, copilote) rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours hors période prévue, ou effectuant plus de 3 passages sur toute ou partie d'une E.S., ou n'ayant pas remis *sa fiche de reconnaissance lors de la vérification administrative*, fera l'objet des sanctions prévues à la réglementation générale édictée par la FFSA.

La FFSA a la possibilité d'effectuer des contrôles.

6.2.5 P – Durée :

La durée des reconnaissances est limitée à 3 jours et se dérouleront comme suit :

Sessions de reconnaisances - Voir Art 6.2.1			
1	Samedi	08/05/2010	14H à 22H
2	Mardi	11/05/2010	14H à 22H
3	Mercredi	12/05/2010	14H à 22H

6.2.6 P – Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

conforme au règlement standard FFSA.

7.2. P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 P - Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chasubles blanches → Chefs de Poste
- Chasubles jaunes → Commissaires
- Chasuble orange → Commissaires de route

7.5.8.P - Un faux départ et, notamment, un départ effectué avant que le commissaire ou **une horloge ou un feu** ne donne le signal, sera pénalisé **par la Direction de Course** de 10 secondes à la 1^{ère} infraction et de 1mn à la 2^{ème} infraction. **Les éventuelles infractions suivantes seront appliquées par le Collège des Commissaires Sportifs.** Cette pénalisation n'exclut pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et, particulièrement, en cas de récidive.

7.5.17.3 P – Les dépanneuses et/ou autres moyens de dépannages seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

Rallye National de St-Joseph (15 et 16 Mai 2010) - ASA PROMO

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 P – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

9.5. P – Le classement intermédiaire de fin d'étape sera établi à l'issue de la dernière ES courue. Les éventuelles pénalités de la dernière section seront ajoutées le lendemain matin.

9.6 P - Il sera établi un classement « challenge promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

ARTICLE 10 P – PRIX

Prix en espèces : Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux équipages vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

Les prix non retirés au cours de la cérémonie de la remise des prix resteront acquis à l'organisation.

La remise des prix se déroulera le

dimanche 16 mai 2010

17:00

(à partir de ...) Remise des prix (*Mairie de Saint-Joseph*)

Voir ANNEXE "ITINERAIRES"